CONNAÎTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN

Institution démocratique de l'Union européenne, le Parlement partage avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir législatif.

Le Conseil de l'Union européenne représente les Etats membres : il réunit les ministres des Etats membres de l'Union compétents par domaine d'activité. Il adopte, en codécision avec le Parlement, les législations proposées par la Commission européenne, organe exécutif de l'UE. Pour la première fois en 2014, le président de la Commission européenne sera élu par le Parlement européen.

Depuis sa création, le Parlement européen a vu son pouvoir, consultatif à l'origine, progressivement renforcé :

Robert Schuman
Président de 1958 à 1960

1957-1979

Le Parlement n'a qu'une fonction consultative.

Simone Veil
Présidente de 1979 à 1982

1979-2009

Elu au suffrage universel direct, le Parlement acquiert des pouvoirs comparables à ceux du Conseil de l'Union européenne.

Martin Schulz
Président depuis 2012

Depuis 2009

Le Parlement vote les lois et le budget en codécision avec le Conseil de l'Union européenne.

COMMENT EST-IL COMPOSÉ ?

COMMENT SONT-ILS ÉLUS ?

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans possibilité pour l'électeur de modifier le bulletin. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

COMMENT SONT-ILS RÉPARTIS ?

La répartition des députés est fonction du nombre d'habitants.
Malte avec 410 000 habitants dispose de **6 députés**, il s'agit du plus petit pays. A l'inverse, l'Allemagne (82 millions d'habitants) est, avec **96 députés**, le pays le plus représenté devant la France.

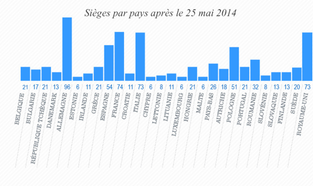

COMMENT SE CONSTRUIT UNE MAJORITÉ ?

Les députés ne sont pas regroupés par pays mais par affinités politiques. Ils se répartissent actuellement en 7 groupes politiques, auxquels s'ajoutent les non-inscrits.

Le président du Parlement européen est élu par les députés au scrutin secret pour un mandat de deux ans et demi.

COMMENT FONCTIONNE T-IL?

A Bruxelles les députés travaillent en **commissions parlementaires thématiques**. C'est là qu'est négociée entre les groupes politiques la position du Parlement européen sur les propositions législatives.

12 fois par an les députés se réunissent à **Strasbourg** pour les **sessions plénières**. C'est le temps fort du Parlement européen : les députés présentent leurs travaux et votent les propositions législatives.

Les députés européens peuvent être également membres d'une des **39 délégations interparlementaires**, dont le rôle est d'entretenir des contacts avec les parlements des pays non membres de l'UE.

6 fois par an, les députés votent également les projets de loi lors des "mini-sessions" plénières qui ont lieu à Bruxelles et ne durent que deux jours.

LES DÉCISIONS QUI ONT UN IMPACT SUR NOTRE VIE QUOTIDIENNE

QUELQUES EXEMPLES :

E-commerce
Directive de 2011

14 jours au lieu de 7 pour retourner le produit quelle que soit la raison.

Santé
Directive de 2012

Suite à l'affaire du Médiator, des systèmes d'alerte et de retrait plus rapides et plus efficaces des médicaments qui présentent des risques ou des dangers pour les patients.

Passagers des transports par autocar et par bateau
Règlement de 2011

Pour des voyages en autocar de plus de 250 km et par bateau, remboursement de la totalité du prix du billet si le voyage a été retardé de plus d'1h30.

Appels en itinérance
Règlement de 2012

De 35 centimes d'euro en 2011 à **19 centimes d'euro** la minute en 2014 pour un appel téléphonique dans l'UE (hors TVA).

Sécurité alimentaire
Règlement de 2011

Étiquetage nutritionnel obligatoire concernant la valeur énergétique des denrées alimentaires ainsi que les agents allergènes éventuels.

Erasmus +
Règlement de 2013

13,1 milliards d'euros pour 2014-2020, **5 millions** de jeunes Européens concernés.